



**FICHE MEMO**  
**CRITERE IMPERATIF**

**Critère 2.3-11**

Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

Cette fiche a été élaborée par la FORAP en collaboration avec des CPAS et construite sur la base des éléments du **manuel de certification** mis à jour en septembre 2021 et de la fiche pédagogique «**Évaluation de la prévention des infections associées aux soins selon le référentiel de certification** » mise à jour en octobre 2021.

### Elle a pour objectifs de :

- Faciliter l'appropriation des attentes des éléments d'évaluation du critère impératif sur la maîtrise par les équipes des précautions standard et complémentaires.
- Présenter une vision globale des attentes du manuel de certification concernant les précautions standard et complémentaires en analysant les attentes des critères associés.

Elle s'adresse aux professionnels en charge de cette thématique au sein de l'établissement, aux professionnels en charge du pilotage de la démarche de certification et aux professionnels de terrain :

- Tous les établissements, tous les professionnels, président(e) DMS, sous-commissaire en charge du stage infectieux (CUI) ou structure équivalente), directeur(trice) des soins, Équipes Opérationnelles d'Hygiène (EOH), référents antibiologiques, conseil de site, conseil d'antibiologie, formation, chaîne de distribution des antibiotiques.

### Que trouve-t-on dans cette fiche ?

- En préambule : le critère impératif et la liste des critères en lien avec la thématique
- Le critère impératif : les objectifs et les attentes du critère, les éléments d'évaluation, complétés par le regard de la FORAP et des CPAS
- Les critères en lien avec la thématique de la **prévention des infections associées aux soins**, complétés par le regard de la FORAP et des CPAS
- Des annexes : des références bibliographiques et les outils développés par la FORAP et des CPAS sur cette thématique.